



CERTIFICAT COMMUNAUTAIRE DE NAVIGATION INTÉRIEURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Certificat N°00128NT

Lieu, date
NANTES, 16 AVR. 2018



Autorité compétente

Service instructeur de Nantes

Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
de Loire-Atlantique
LATAPIE-BAYROO Thierry

Remarques :

Le bâtiment ne peut être utilisé pour la navigation en vertu du présent certificat que tant qu'il se trouve dans l'état qui y est décrit.

En cas de modification ou réparation importante, le bâtiment doit être soumis avant tout nouveau voyage à une visite spéciale.

Le propriétaire du bâtiment, ou son représentant, doit porter tout changement de nom ou de propriété du bâtiment, tout rejaugage ainsi que tout changement de numéro d'immatriculation ou de port d'attache à la connaissance d'une autorité compétente et doit lui faire parvenir le certificat communautaire en vue de sa modification.

N° 097737



Certificat communautaire n° 00128NT

Autorité compétente :

NANTES

12. Le n° du certificat (1), le n° européen unique d'identification des bateaux (2), le n° d'immatriculation (3) et le n° de jaugeage (4) sont apposés avec les signes correspondants aux emplacements suivants du bâtiment :

- 1 XXX.....
- 2 chaque bord hiloires et à l'arrière du bateau.....
- 3 seuil arrière bâbord.....
- 4 XXX.....

13. L'enfoncement maximal autorisé est indiqué de chaque côté du bâtiment :

- par - Une.... - marque(s) d'enfoncement *) .

- par les marques supérieures de jaugeage *) .

Deux échelles de tirant d'eau sont apposées *) .

Les échelles de jauge arrière servent d'échelles de tirant d'eau : elles ont été complétées à cet effet par des chiffres qui indiquent les tirants d'eau *) .

14. Sans préjudice des restrictions mentionnées sous les points 15 et 52 *) , le bâtiment est apte à

- | | |
|---|--|
| 1. pousser *) | 4. être mené à couple *) |
| 1.1 en formation rigide *) | 5. remorquer *) |
| 1.2 avec articulation guidée *) | 5.1 des bâtiments non munis de moyens de propulsion *) |
| 2. être poussé *) | 5.2 des bâtiments motorisés *) |
| 2.1 en formation rigide *) | 5.3 vers l'amont uniquement *) |
| 2.2 à la tête d'une formation rigide *) | 6. être remorqué *) |
| 2.3 avec articulation guidée *) | 6.1 en tant que bâtiment motorisé *) |
| 3. mener à couple *) | 6.2 en tant que bâtiment non muni de moyens de propulsion *) |

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date

Sceau

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles



Certificat communautaire n° 00128NT

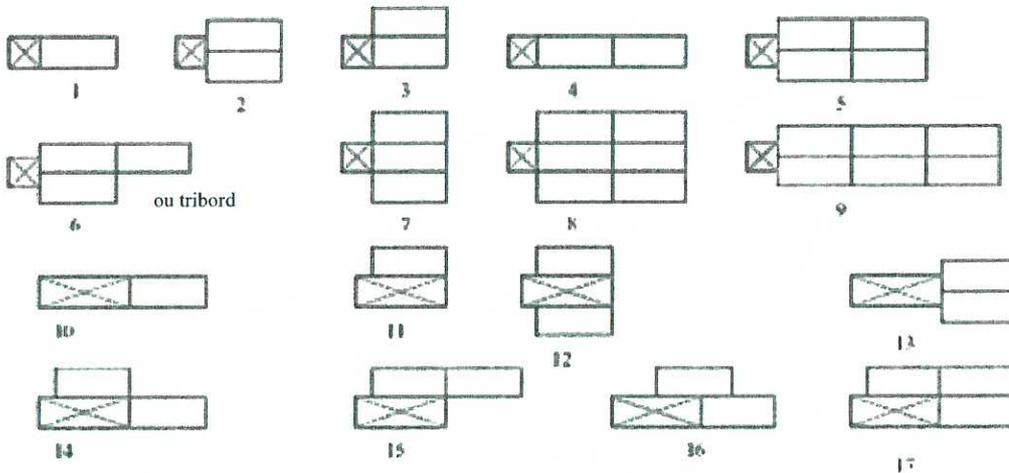
Autorité compétente :

NANTES

15. Formations admises

1. Le bâtiment est admis à propulser les formations suivantes :

Croquis de formation n°	Restrictions résultant des chapitres 5 et 16								Remarques	
	Dimensions max .		Sens de la navigation et état de chargement				Section mouillée maximale en m ²			
	longueur	largeur	vers L'AMONT		vers L'AVAL		vers l'amont	vers l'aval		
			chargé t	vide	chargé t	vide				
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX



Autres formations :

Signification des symboles



2. Accouplements :

Type d'accouplements :XXX..... Nombre d'accouplements par côté :XXX.....
 Nombre de câbles d'accouplement :XXX... Longueur de chaque câble d'accouplement :XXX... m
 Charge de rupture par accouplement longitudinal :XXX..... kN
 Charge de rupture par câble d'accouplement :XXX..... kN
 Nombre de tours de câbleXXX.....

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée. Autorité compétente

Lieu, date
 Sceau

*) Biffer les mentions inutiles

(Signature)



Certificat communautaire n° **00128NT**

Autorité compétente : **NANTES**

16. Certificat de jaugeage n° XXX du bureau de jaugeage XXX du XXX			
17a. Longueur max. 16,52	18a. Largeur max. 4,50	19a. Tirant d'eau h.t. 0,28 m	20. Franc-bord 57 cm
17b. Longueur L 12,31	18b. Largeur B 4,36	19b. Tirant d'eau T 0,28 m	
21. Port en lourd / Déplacement d'eau *) 7,200 t/m3 *)	22. Nombre de passagers 74	23. Nombre de lits de passagers	
24. Nombre de compartiments étanches 10	25. Nombre de cales	26. Type de couverture des écoutilles	
27. Nombre de moteurs de la propulsion principale 2	28. Puissance totale de la propulsion principale 103,00 kW	29. Nombre d'hélices principales 2	
30. Nombre de guindeaux avant 1	dont à moteur	31. Nombre de guindeaux de poupe	dont à moteur
32. Nombre de crochets de remorquage	33. Nombre de treuils de remorquage dont à moteur		
34. Installations de gouverne Nombre de safrans du gouvernail principal XXX	Commande du gouvernail principal :	- à main *) - électrique *)	- électrique/hydraulique *) - hydraulique *)
Autres installations : <input checked="" type="checkbox"/> Oui / Non *) Type : XXX			
Gouvernail de flanking : Oui / Non *)	Commande du gouvernail de flanking :	- à main *) - électrique *)	- électrique/hydraulique *) - hydraulique *)
Installation de gouverne à l'avant Oui / Non *)	-bouteur *) -bouteur actif à réaction *) -autre installation *)	Commande à distance Oui / Non *)	Mise en service à distance Oui / Non *)
35. Installations d'assèchement			
Nombre de pompes d'assèchement ..2 , dont motorisées ..2			
Débit minimum : première pompe d'assèchement : ..135,00 l/min deuxième pompe d'assèchement : ..23,00 l/min			
*) Modification(s) sous numéro(s) :			
Nouveau libellé :			
*) La présente page a été remplacée.			
Lieu, date		Autorité compétente	
Sceau		(Signature)	
*) Biffer les mentions inutiles			

N° 097741



F

Certificat communautaire n° **00128NT**

Autorité compétente :

NANTES

36. Nombre et emplacement des organes de fermeture visées à l'article 8.08, chiffres 10 et 11

.....

37. Ancres

Nombre d'ancres avant

..... **1**

Masse totale des ancres avant

..... **35** kg

Nombre d'ancres de poupe

..... **1**

Masse totale des ancres de poupe

..... **20** kg

38. Chaînes d'ancre

Nombre de chaînes d'ancre avant

..... **1**

Longueur de chaque chaîne

..... **27** m

Charge à la rupture de chaque chaîne

..... **50,00** kN

Nombre de chaînes d'ancre de poupe

..... **1**

Longueur de chaque chaîne

..... **30** m

Charge à la rupture de chaque chaîne

..... **32,00** kN

39. Câbles d'amarrage

1er câble d'une longueur de..... **37**m et d'une résistance à la rupture de..... **110,0** kN

2ème câble d'une longueur de..... **25**m et d'une résistance à la rupture de..... **110,0** kN

3ème câble d'une longueur de..... **12**m et d'une résistance à la rupture de..... **110,0** kN

40. Câbles de remorquage

.....d'une longueur de..... m et d'une résistance à la rupture de.....kN

.....d'une longueur de..... m et d'une résistance à la rupture de.....kN

41. Signaux visuels et sonores

Les feux, pavillons, ballons, flotteurs et avertisseurs sonores pour la signalisation du bâtiment et pour donner les signaux visuels et sonores visés par les prescriptions de police de la navigation en vigueur dans les Etats membres se trouvent à bord, de même que les feux de secours indépendants du réseau de bord visés par les prescriptions de police de la navigation en vigueur dans les Etats membres .

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date

Sceau

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 097742



Certificat communautaire n° 00128NT

Autorité compétente : NANTES

42. Autres gréements

Ligne de jet		Liaison phonique bilatérale alternative*)
Passerelle conforme à l'article 10.02, chiffre 2 d*)		bilatérale simultanée/
conforme à l'article 15.06, chiffre 12*);		liaison interne d'exploitation par
longueur 3..... m		radiotéléphonie*)
Gaffe		
Nombre de trousse de secours : ..1.....	Installation de	-réseau bateau-bateau
Paire de jumelles	radiotéléphonie	-réseau informations nautiques
Pancarte relative au sauvetage des noyés		-réseau bateau-autorité portuaire
Projecteur pouvant être commandé depuis le poste de		
gouverne	Grues	conforme à l'article 11.12 chiffre 9*)
Nombre de récipients résistants au feu : ..1.....		autres grues avec une charge utile jusqu'à
Escale / Echelle d'embarquement *)		2000 kg*)

43. Installations de lutte contre l'incendie

Nombre d'extincteurs portatifs2..... Nombre de pompes à incendie XXX.. Nombre de prises d'eau .XXX.

Installations d'extinction d'incendie fixées à demeure pour la protection des logements etc. Non/Nombre *)

Installations d'extinction d'incendie fixées à demeure pour la protection des salles des machines etc. Non/Nombre *)

La pompe d'assèchement motorisée remplace une pompe à incendie — Oui / Non *)

44. Moyens de sauvetage

Nombre de bouées de sauvetage.....3....., dont avec lumière.....1...., avec ligne flottante .3..... *)

Un gilet de sauvetage pour chaque personne se trouvant habituellement à bord / conf. à la norme EN 395 : 1998, EN 396 : 1998, EN ISO 12402-3 : 2006 ou EN 12402-4 : 2006 *)

Un canot avec un jeu d'avirons, une amarre, une écope / conf à la norme EN 1914 : 1997 *)

Plate-forme ou installation conforme à l'article 15.15, chiffre 5 ou chiffre 6 *)

Nombre, type et emplacement(s) de/des installation(s) de débarquement conforme à l'article 15.09, chiffre 3

XXX.....

.....

.....

Nombre de moyens de sauvetage individuels pour le personnel de bord .XXX., dont conforme à l'article 10.05, ch. 2 *)

Nombre de moyens de sauvetage individuels pour les passagers 74. *)

Moyens de sauvetage collectifs correspondant à ..36.... moyens de sauvetages individuels *)

Deux appareils respiratoires, deux lots d'équipement, quatre masques de repli *)

Dossier de sécurité et plan du bateau affichés aux emplacements suivants :

poste de conduite.....

.....

45. Aménagement spécial de la timonerie en vue de la conduite au radar par une seule personne :

Agréé pour la conduite au radar par une seule personne *)

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date

Sceau

(Signature)

*) Riffer les mentions inutiles

N° 097743



Certificat communautaire n° 00128NT

Autorité compétente :

NANTES



46. ~~Mode d'exploitation conformément aux prescriptions nationales ou internationales relatives aux équipages **)~~

47. Equipement du bateau conforme à l'article 23.09 .

Le bateau répond *)/ ne répond pas *) à l'article 23.09, chiffre 1.1*)/ à l'article 23.09, chiffre 1.2*) .

Equipage minimal conformément aux prescriptions nationales ou internationales **)	Modes d'exploitation mentionnés au n°46		
.....
.....
.....

Observations et conditions particulières :

XXX.....
.....
.....

48. Equipage minimal de bâtiments qui ne font pas partie des catégories réglementées par des prescriptions internationales **)

Equipage minimal	Modes d'exploitation		
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Observations et conditions particulières :

XXX.....
.....
.....

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :
.....
.....

*) La présente page a été remplacée.

Lieu, date Autorité compétente

Sceau
.....
.....

*) Biffer les mentions inutiles

(Signature)

*) Prescriptions nationales ou internationales applicables dans un Etat membre, si elles existent

N° 097744



Certificat communautaire n° 00128NT

Autorité compétente :

NANTES

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification agréée
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
*) Biffer les mentions inutiles

.....
(Signature)

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification agréée
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification agréée
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
*) Biffer les mentions inutiles

.....
(Signature)

N° 097745



Certificat communautaire n° 00128NT

Autorité compétente : NANTES

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification agréée
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le

(Lieu)

(Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification agréée
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le

(Lieu)

(Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification agréée
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le

(Lieu)

(Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 097746



Certificat communautaire n° 00128NT

Autorité compétente :

NANTES

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié

du valable jusqu'au

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert

- sur le vu du compte rendu de réception du

est prolongée jusqu'au

....., le

(Lieu) (Date)

Autorité compétente

Sceau

.....

(Signature)

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié

du valable jusqu'au

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert

- sur le vu du compte rendu de réception du

est prolongée jusqu'au

....., le

(Lieu) (Date)

Autorité compétente

Sceau

.....

(Signature)

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié

du valable jusqu'au

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert

- sur le vu du compte rendu de réception du

est prolongée jusqu'au

....., le

(Lieu) (Date)

Autorité compétente

Sceau

.....

(Signature)

N° 097748

